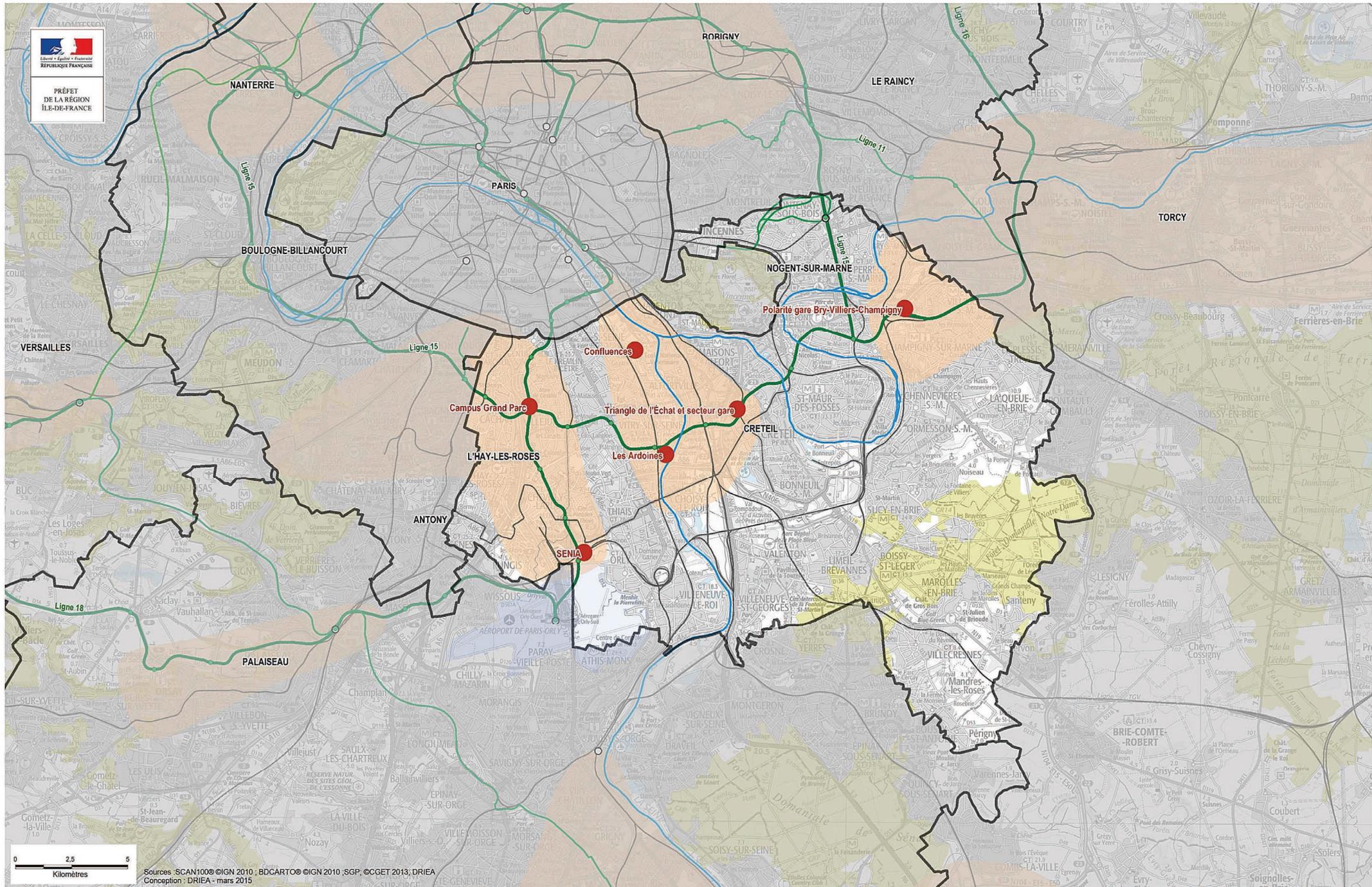


94 - DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE



Polarité gare de Bry-Villiers-Champigny

Plan

Estimation du potentiel de logements :
1 900 logements dont 20 % logements sociaux

Type de procédure opérationnelle : ZAC

État d'avancement du projet :

ZAC créée le :

- ZAC des Boutareines en 1998 ;
- ZAC des Fontaines Giroux en 1973 ;
- ZAC de Marne Europe, prévue au printemps 2016

Dossier de réalisation ou permis d'aménager : /

Aménageur et/ou constructeur : EPAMARNE

Procédures administratives : /

Acquisition/libération du foncier : /

Desserte par les transports en commun (actuelle et future) :

Actuelle : faible

Future : ligne 15 sud gare « Bry/Villiers/Champigny » (2020) ; nouvelle gare RER pour assurer l'interconnexion entre la ligne 15 et la ligne E du RER (à l'étude) ; TCSP « Altival » ; TCSP « Est-TVM »

Foncier public éventuel :

- part prépondérante de foncier public appartenant à l'État, initialement destiné à la réalisation du projet de voie de desserte orientale (VDO), et vendue en grande partie à l'EPAMARNE (60 ha disponibles immédiatement et 300 ha mutables à terme) ;
- foncier appartenant à RFF ;
- cession de foncier étatique au bénéfice du Conseil Général du Val-de-Marne dans le cadre du projet de TCSP Altival ;
- remise en cause de la convention d'occupation précaire au bénéfice de la SARL d'Exploitation du Practice (golf) de Villiers.

Éléments qualitatifs explicatifs du projet :

Secteur de l'ancien projet VDO : 1 000 logements potentiels

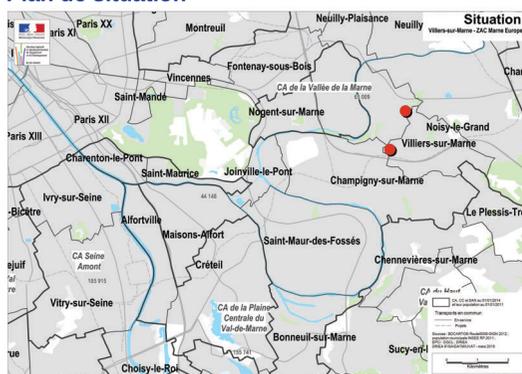
- traduit dans une étude urbaine menée par l'agence 5+1AA pour le compte de l'EPAMARNE jusqu'en décembre 2014, le projet urbain s'appuie sur la mutation à venir du foncier situé sur l'emprise stricte de la VDO, majoritairement occupée par des friches et des activités industrielles et artisanales, mais aussi sur les mutations considérées comme probables des tissus artisanaux situés à proximité ;
- structuré par un boulevard urbain, le projet propose la réalisation d'opérations d'aménagement mixtes qui s'organisent autour de la future ligne de TCSP Altival qui viendra à terme relier les pôles multimodaux d'envergure que sont la gare de Noisy-le-Grand, la future gare Bry-Villiers-Champigny et le nord de la commune de Chennevières-sur-Marne ;
- **ZAC Marne Europe** n'est pas encore juridiquement créée, mais elle a fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration de l'EPAMARNE en juin 2014 sur la base du programme prévisionnel établi dans la cadre de l'étude urbaine ;
- **ZAC des Boutareines** pour l'instant à vocation économique devra faire l'objet d'une modification des dossiers de création et de réalisation ;

ZAC des Fontaines-Giroux : 900 logements potentiels

- actuellement à vocation en grande partie économique (pôle image) ;
- dans le cadre de la modification envisagée de la ZAC, il est prévu d'intégrer une programmation de logements significative avec un développement économique d'ampleur le long des rives de l'A4 et par mutation du tissu urbain existant.

Autres dispositifs : /

Plan de situation



Sources : BDCARTO® Route 500® ©IGN 2012 ; population municipale INSEE RP 2011 ; EPCI : DGCL ; DRIEA



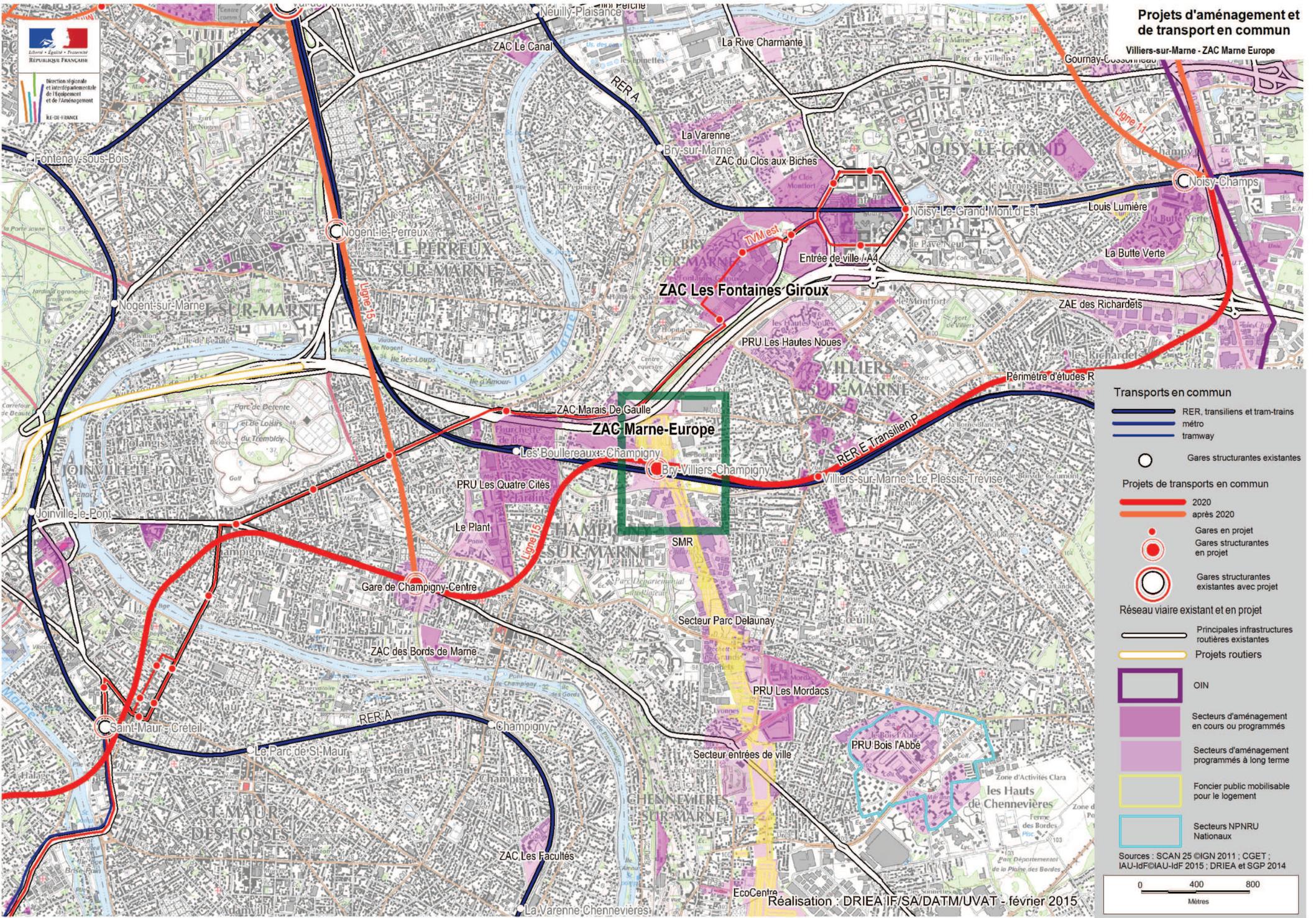
Source : EPAMARNE étude urbaine sur le pôle-gare et la future ZAC Marne Europe

Hypothèse de programmation

source EPAMARNE	à terme	déjà réalisé (2010-2013)		d'ici à 2017	après 2017
		PC autorisés	livrés	livrés	livrés
Logements (en nbre)	1 900	-	-	-	1 900
dt lgts sociaux	20 %				
Act. économiques	243 000 m ²				
équipements	hôtel				
commerces	10 800 m ²				
espaces verts	/				

Conditions de réussite du projet (politiques, financières, techniques et administratives)

- clarification et harmonisation des calendriers et consensus entre différents opérateurs : SGP pour la ligne 15 et la gare BVC, Conseil Général pour Altival (en lien avec le STIF) et les voiries de desserte locale à créer ou modifier, RATP pour gare routière et rabattement bus, RFF pour l'interconnexion avec la nouvelle gare RER ;
- amélioration du franchissement (plutôt modes doux) de l'A4 ;
- problématique gens du voyage sédentarisés au niveau de l'emplacement de la future gare BVC ;
- respect du calendrier de travaux et de mise en service de la gare BVC pour impulser la dynamique urbaine du futur quartier Marne Europe
- identification du quartier à développer dans le cadre du projet « VDO » en lien avec les opérations environnantes.



Projets d'aménagement et de transport en commun

Villiers-sur-Marne - ZAC Marne Europe



Transports en commun

- RER, transiliens et tram-trains
- métro
- tramway

Projets de transports en commun

- 2020
- après 2020
- Gares en projet
- Gares structurantes en projet
- Gares structurantes existantes avec projet

Réseau viarie existant et en projet

- Principales infrastructures routières existantes
- Projets routiers
- OIN
- Secteurs d'aménagement en cours ou programmés
- Secteurs d'aménagement programmés à long terme
- Foncier public mobilisable pour le logement
- Secteurs NPNRU Nationaux

Sources : SCAN 25 ©IGN 2011 ; CGET ; IAU-IDF/OIAU-IDF 2015 ; DRIEA et SGP 2014

0 400 800 Mètres

Réalisation : DRIEA/IF/SA/DATM/UVAT - février 2015

Ivry-sur-Seine / CA Seine-Amont / Val-de-Marne Ivry Confluences

Nb ou m² de logements programmés :

À terme : 5 700 logements familiaux et 2 200 logements spécifiques (étudiants, chercheurs, travailleurs migrants, personnes âgées,...)

Type de procédure opérationnelle : ZAC

État d'avancement de l'opération

ZAC créée le : quatrième trimestre 2010 (arrêté préfectoral)

Dossier de réalisation : 20 août 2012

Aménageur et/ou constructeur : SADEV 94

Procédures administratives :

Acquisition/libération du foncier : 445 700 m² à acquérir (dont 6 600 m² d'ores et déjà acquis par l'EPA-ORSA et 49 700 m² par la ville).

Ces emprises seront cédées à Sadev 94 dès que nécessaire.

Desserte par les transports en commun (actuelle et future) :

- Actuelle : RER C
- Future : T Zen 5 (2020), M10 (études en cours)

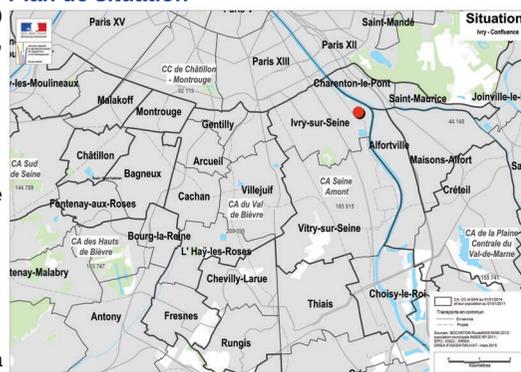
Foncier public éventuel: foncier ferroviaire (11 ha)

Éléments qualitatifs explicatifs du programme :

- 145 hectares à la confluence de la Seine et de la Marne ;
- inclus dans le périmètre de l'opération d'intérêt national Orly-Rungis-Seine-Amont ;
- 50% d'activités économiques (tertiaire, commerces, PME-PMI) / 40% de logements (50% en accession, 50% en locatif social) / 10% d'équipements
- implantation d'un parc en bord de Seine ;
- projet de franchissement des voies ferrées
- implantation d'un TCSP (T Zen 5) ;
- fin de la phase 1 prévue pour 2017 ; fin de la phase 2 pour 2021 ; fin de la phase 3 pour 2025 ;
- investissement global de plus 720 M€ (46 % pour les acquisitions foncières ; 39 % pour les travaux d'infrastructure et de superstructure) ;
- fin 2012, plus de 130 M€ ont été investis dont 70 % en acquisition et libération des emprises foncières ;
- démarrage de la construction des premiers logements en 2012 ; livraison de la plateforme Charles-Foix, premier équipement de la ZAC en juillet 2014 ; livraison du premier groupe scolaire et collège avant l'été 2015.

Autres dispositifs : financements dans le cadre du CPER 2007-2013

Plan de situation



Sources : BDCARTO® Route 500® ©IGN 2012 ; population municipale INSEE RP 2011 ; EPCI : DGCL ; DRIEA

Plan masse de l'opération



Source : dossier SADEV 94

Programme

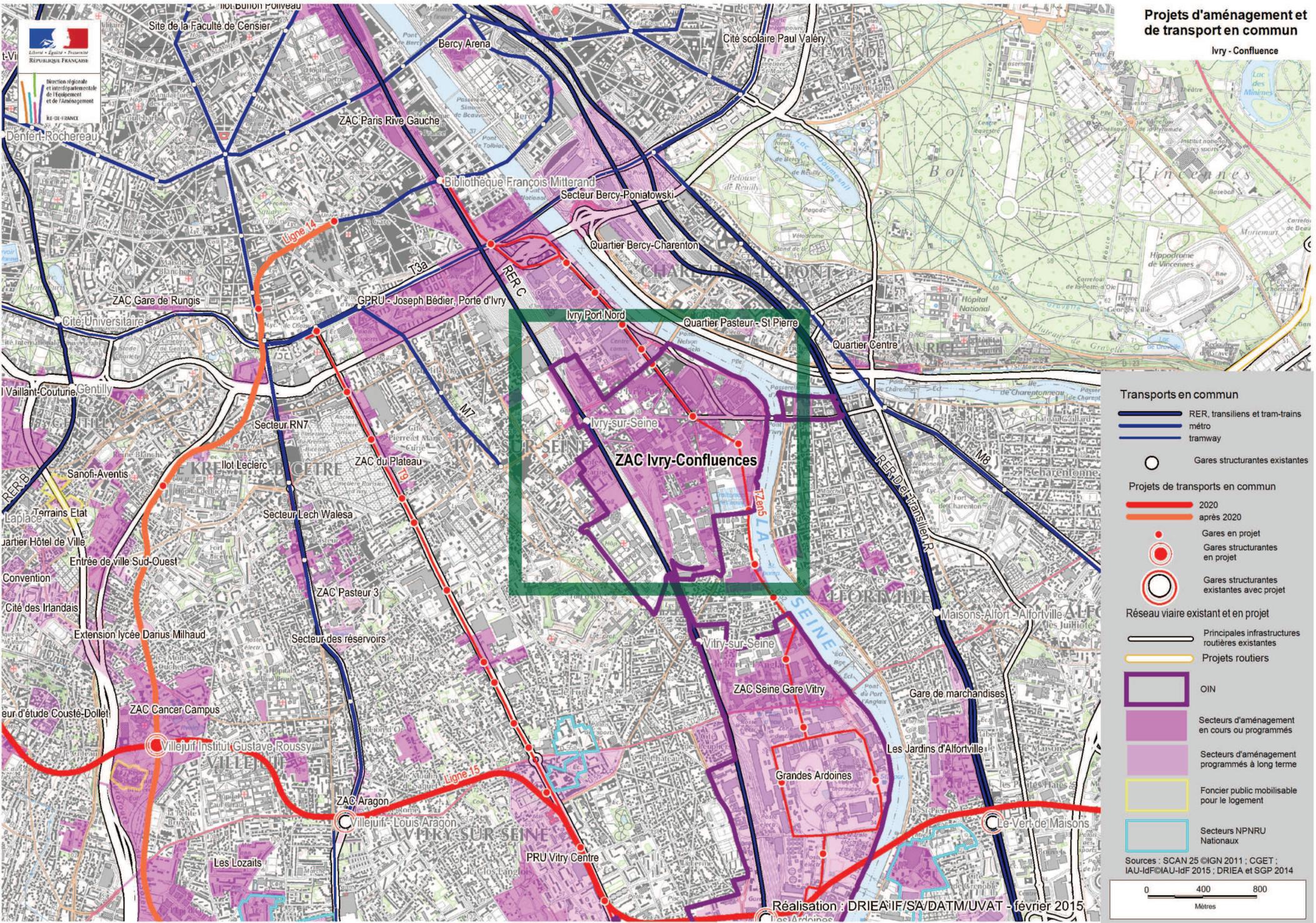
Programme de l'opération (source : SADEV 94)	à terme	déjà réalisé (2010-2013)		d'ici à 2017	après 2017
		PC autorisés	livrés	livrés	livrés
Logements (en nbre)	7 907	1 006		1 407	6 500
dt lgts sociaux	50 % sociaux				
équipements	10 %				
Act. économiques	87,5 ha (commerces, PME-PMI)				
commerces					
espaces verts					

Conditions de réussite du projet (politiques, financières, techniques et administratives)

- mobilisation du foncier ferroviaire ;
- renforcement de l'accessibilité en transports en commun (mise en service du TZEN 5 et poursuite des études sur le prolongement de la ligne 10) ;
- consolider l'équilibre financier de l'opération.

Projets d'aménagement et de transport en commun

Ivry - Confluence



Transports en commun

- RER, transiliens et tram-trains
- métro
- tramway

○ Gares structurantes existantes

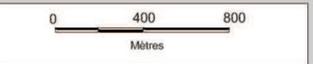
Projets de transports en commun

- 2020
- après 2020
- Gares en projet
- Gares structurantes en projet
- Gares structurantes existantes avec projet

Réseau viarie existant et en projet

- Principales infrastructures routières existantes
- Projets routiers
- OIN
- Secteurs d'aménagement en cours ou programmés
- Secteurs d'aménagement programmés à long terme
- Foncier public mobilisable pour le logement
- Secteurs NPNRU Nationaux

Sources : SCAN 25 ©IGN 2011 ; CGET ; IAU-IdF ©IAU-IdF 2015 ; DRIEA et SGP 2014



Réalisation : DRIEA/IF/SA/DATM/UVAT - février 2015

Créteil / CA Plaine centrale du Val-de-Marne / Val-de-Marne

Triangle de l'Échat et secteur gare

Estimation du nombre de logements :

Environ 2 000 logements dont 1 400 pour le Triangle, 600 pour le secteur gare (projet connexe et Mondor-sud)

Procédure opérationnelle envisagée : ZAC et permis d'aménager

État d'avancement du projet :

ZAC prévue : courant 2015 pour le Triangle

Dossier de réalisation ou permis d'aménager : /

Aménageur et/ou constructeur :

- AFTRP pressenti sur le projet du Triangle de l'Échat
- SGP sur le projet connexe et Mondor-sud

Procédures administratives : /

Acquisition/libération du foncier : foncier public

Desserte par les transports en commun (actuelle et future) :

- Actuelle : ligne 8 du métro (stations Maisons-Alfort – les Juilliottes et Créteil-l'Échat)
- Future (2020) : ligne 15 du Grand Paris Express (gare de Créteil-l'Échat).

Foncier public éventuel :

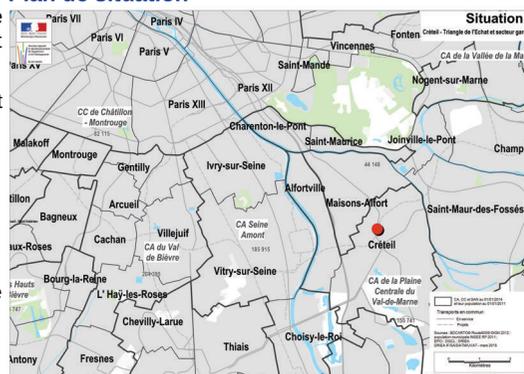
- le Triangle de l'Échat est inscrit sur la liste régionale des terrains de l'État mobilisables aux fins de logement depuis octobre 2013 pour la partie située à Créteil ;
- terrains APHP, CG94 et SGP.

Éléments qualitatifs explicatifs du projet :

- le site du Triangle a déjà fait l'objet de plusieurs études urbaines ; en 2013, l'État a missionné l'AFTRP pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude urbaine devant prendre en compte les précédentes études réalisées et les besoins des occupants actuels du site. Cette étude aboutit à des scénarii d'aménagement urbain impliquant notamment la requalification de la RD19, axe principal d'accès au quartier ;
- la présence sur site d'implantations de plusieurs services aux besoins propres tel que le Conseil général, Direction des routes Île-de-France (DIRIF) et l'Office national des anciens combattants (ONAC) constitue un point d'attention important;
- le projet s'attache à lever un nombre important de contraintes :
 - présence d'anciennes carrières, présomption de pollutions fortes du sol, nuisances acoustiques (le site est traversé par l'A86) ;
 - restructuration des bretelles de service de l'A86 ;
 - existence de bâtiments non habitables (centre régional d'information et de coordination routières (CRICR) ; poste source ERDF) et présence de réseaux liés au CRICR et des galeries du métro ;
- deux autres périmètres de projets font également l'objet de projets ou d'études par la SGP :
 - un projet immobilier connexe de la gare dont la consultation auprès des promoteurs/architectes a été lancée fin 2014, le lauréat devant être sélectionné en juillet 2015 ;
 - l'étude d'aménagement du secteur « Mondor-sud » sur une emprise foncière appartenant en majeure partie à l'APHP et au CG 94.

Autres dispositifs : /

Plan de situation



Sources : BDCARTO® Route 500® ©IGN 2012 ; population municipale INSEE RP 2011 ; EPCI : DGCL ; DRIEA

Plan masse de l'opération



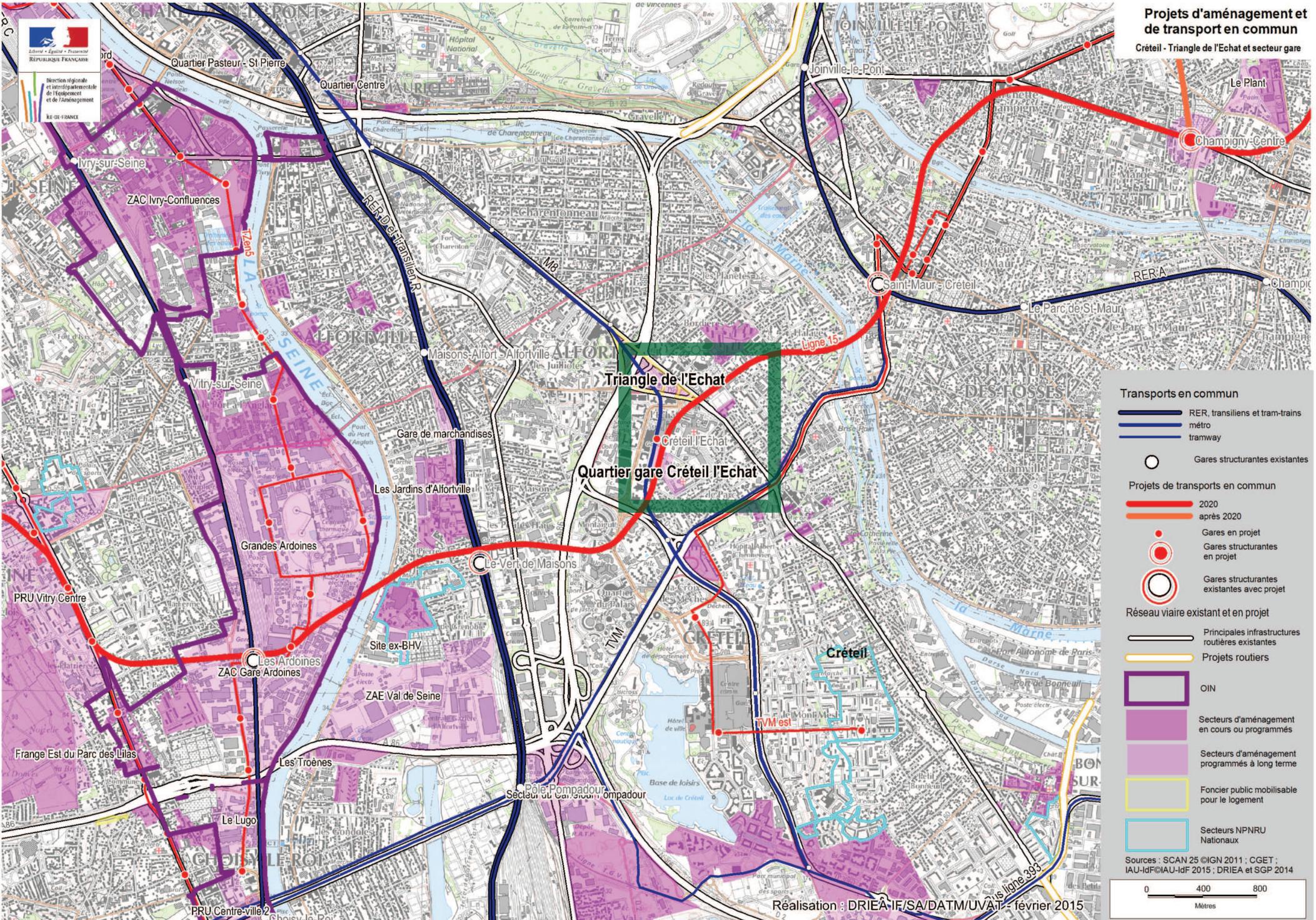
Source : UT 94

Hypothèses de programmation

	à terme	déjà réalisé (2010-2013)		d'ici à 2017	après 2017
		PC autorisés	livrés		
(Source : AFTRP-SGP)					
Logements (en nbre)	Triangle : 1 400 Secteur gare : 600				Triangle : 1 400 Secteur gare : 600
dt lgts sociaux					
Act. économiques	Triangle : 17 400 m ² et hôtel de 7 200 m ² Secteur gare : 20 000 m ²				
équipements	Groupe scol. à l'étude				
commerces	Triangle : 700 m ²				
espaces verts					

Conditions de réussite du projet (politiques, financières, techniques et administratives)

- libération de la parcelle appartenant à l'ONAC ;
- validation par toutes les parties prenantes de la programmation et des équipements publics ;
- prise en compte des besoins de la DIRIF et du CG94 dans le projet ;
- intégration des problématiques circulatoires (requalification de la RD19, etc).



Les Ardoines : gare des Ardoines et gare de Vitry

Nb ou m² de logements programmés :

À terme : 7 200 logements livrés au-delà de 2017

- 3 750 logements pour la gare de Vitry ;
 - 3 450 logements pour la gare des Ardoines ;
- 1 270 logements autorisés en 2016 et 2017.

Type de procédure opérationnelle : deux ZAC

État d'avancement de l'opération

ZAC créée le : 5 juin 2012 (pour les deux ZAC)

Dossier de réalisation : prévu pour 2015 (pour les deux ZAC)

Aménageur et/ou constructeur : EPAORSA (OIN)

Procédures administratives : /

Acquisition/libération du foncier :

- acquisitions foncières amiables réalisées par EPFIF (Conventions foncières)
- DUP prévues sur les 2 ZAC en 2015, et ordonnance d'expropriation 2016 sur 1^{er} secteurs opérationnels
- stratégie d'acquisition visant à rapprocher au plus juste les dates d'acquisitions du foncier des dates de revente aux opérateurs retenus pour construire les programmes
- Deux secteurs d'ores et déjà maîtrisés :
- Ilot Cavell (9 ha env.) sur la ZAC Gare Vitry maîtrisé à 90 % ;
- Ilot Descartes (7,5 ha env.) sur la ZAC Ardoines maîtrisé à 95 %

Desserte par les transports en commun (actuelle et future) : actuelle : gare RER C actuelle Vitry centre et Ardoines / Future (2020) : ligne 15 et TZEN 5 aux Ardoines (création d'un pôle multimodal)

Foncier public éventuel: foncier ferroviaire

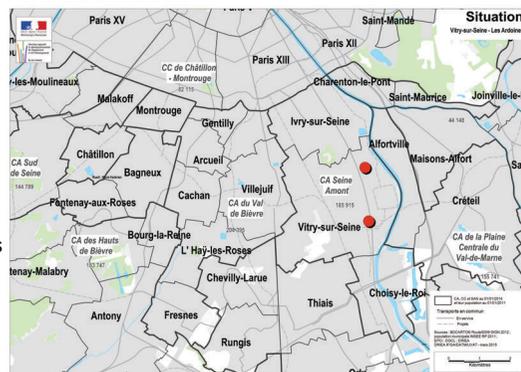
Éléments qualitatifs explicatifs du programme :

- réaliser la ville dense (densité projetée équivalente à un COS de 3), habitée, mixte, durable et inclusive ;
- bâtir des quartiers de ville vivants, mixtes et animés en relation avec la ville existante et en phase avec l'accroissement de l'offre de transport métropolitaine ;
- valoriser densifier, et redéployer l'activité économique ; maintien sur place d'entreprises et de fonciers économiques, réalisation de nouveaux programmes immobiliers économiques denses compacts et fonctionnels, développement d'une offre tertiaire ;
- développer un pôle tertiaire et commercial métropolitain autour de la gare des Ardoines ;
- concevoir un projet d'aménagement exemplaire en matière de résilience, et rétablir le lien à la Seine et à ses fonctions majeures (fret, loisirs, paysage, environnement, ...) ;
- améliorer l'accessibilité et les liens avec les quartiers connexes ;
- Ce projet, inscrit sur un territoire à vocation quasi exclusivement économique, est composé de deux ZAC, la ZAC Seine Gare Vitry (37 ha) et la ZAC Gare Ardoines (49 ha) et d'un secteur d'étude sur la partie centrale.

Autres dispositifs :

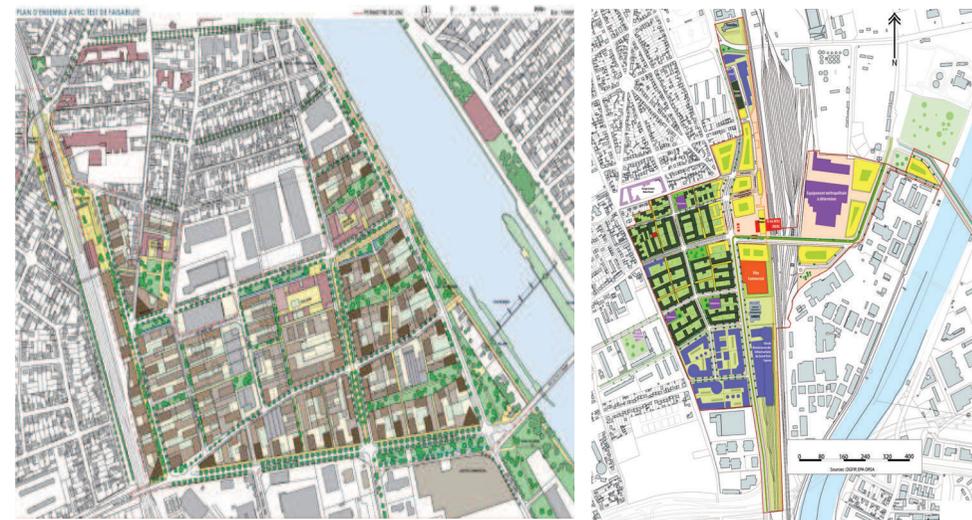
- charte de développement durable initiée par l'EPAORSA ;
- dispositif Ecocité du Ministère ;
- opérations visant à la labellisation Ecoquartier.

Plan de situation



Sources : BDCARTO® Route 500® ©IGN 2012 ; population municipale INSEE RP 2011 ; EPCI : DGCL ; DRIEA

Plan masse de l'opération



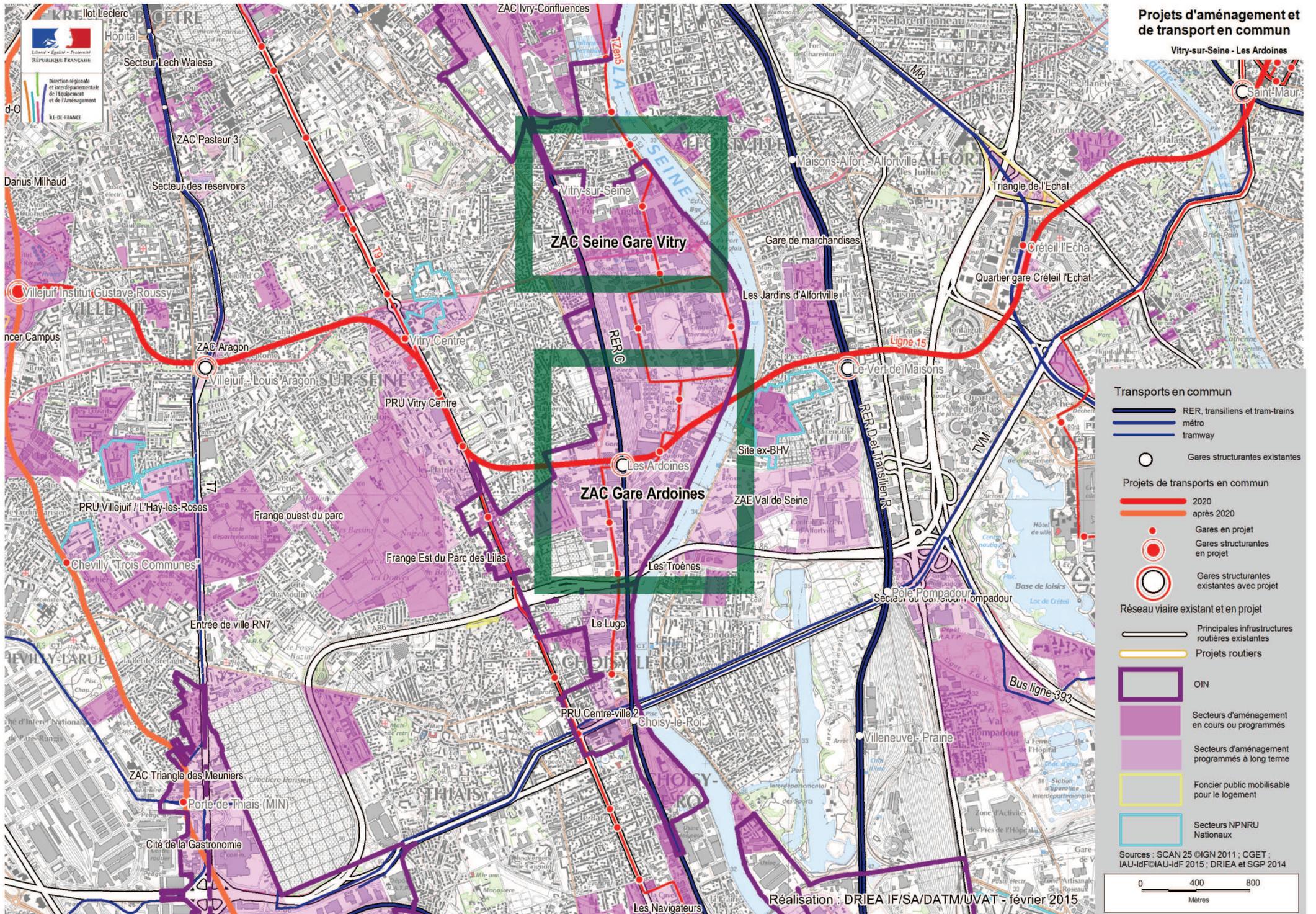
Source : UT 94 (gare de Vitry à gauche, gare des Ardoines à droite)

Programme

Programme de l'opération (source : EPAORSA)	à terme	déjà réalisé (2010-2013)		d'ici à 2017	après 2017
		PC autorisés	livrés	livrés	livrés
Logements (en nbre)	7 200	-	-	(1 ^{er} PC)	7 200
dt lgts sociaux	2 280				2 280
Act. économiques	510 000 m ²				
équipements	52 000 m ²				
commerces	20 000 m ²				
espaces verts					

Conditions de réussite du projet (politiques, financières, techniques et administratives)

- mobilisation des opérateurs de l'énergie concernés (en particulier dépôt pétrolier DELEK et RTE) ;
- libération en 2017 des emprises ferroviaires nécessaires au projet urbain autour des deux gares ;
- équations financières des projets d'aménagement subordonnées principalement :
 - aux décisions de financements des aménagements accompagnant l'arrivée des infrastructures de transport (voiries support du TZen, aménagement de l'espace multimodal de la gare des Ardoines) et des aménagements nécessaires à la résilience du quartier eu égard au risque d'inondation ;
 - au portage public à long terme par l'EPFIF des fonciers réservés au redéploiement des activités économiques productives sur ce territoire de première couronne.



Villejuif / CA Val de Bièvre / Val-de-Marne Campus Grand Parc

Nb ou m² de logements programmés :

À terme : 2 900 logements dont 40 % LLS, spécifiques et en accession sociale à la propriété.

Type de procédure opérationnelle : ZAC

État d'avancement de l'opération

ZAC créée le : 26 septembre 2011

Dossier de réalisation ou permis d'aménager : prévu pour le premier semestre 2015

Aménageur et/ou constructeur : SADEV 94

Procédures administratives : études pré-opérationnelles et études de préprogrammation du pôle universitaire interdisciplinaire de santé de l'université Paris Sud (2013)

Acquisition/libération du foncier : maîtrise foncière en cours par l'EPFIF et SADEV 94

Desserte par les transports en commun (actuelle et future) :

Actuelle : stations Villejuif – Paul-Vaillant Couturier et Villejuif – Louis-Aragon de la ligne 7 à moins d'un km ;
À terme : gare de Villejuif - IGR, à l'interconnexion des futures lignes 14 (2024) et 15 sud (2020)

Foncier public éventuel: la structure foncière de la ZAC est dominée par de grandes emprises, propriétés de grands acteurs institutionnels

- Institut Gustave Roussy, 10 hectares, dont 6 hectares à acquérir ;
- la Redoute des Hautes Bruyères, 3,7 hectares affectés au Ministère de l'Intérieur qui s'est engagé à libérer le site, selon un calendrier qui sera compatible avec la mise en service de la station de métro. Le site est inscrit à titre conservatoire dans la liste régionale des terrains mobilisables ;
- le Conseil Général du Val-de-Marne doit céder à l'aménageur un terrain en friche situé en lisière du parc des Hautes Bruyères, d'une surface d'environ 3 hectares ;
- l'Agence nationale des fréquences occupe un terrain de 2 277 m² situé en cœur de projet ;
- Orange occupe un terrain de 12 250 m² en pied du futur métro, propriété de FT Immo - terrain que l'aménageur doit acquérir.

Éléments qualitatifs explicatifs du programme :

- développer un campus urbain à vocation internationale, centré sur la recherche et l'innovation dans le secteur de la santé et des biotechnologies
- créer un véritable quartier de ville, dynamique et agréable.
- réaliser un nouveau réseau d'espaces publics et mettre en valeur les différents espaces verts et paysagers du site comme les parcs du 8 mai et des Hautes Bruyères ou la Redoute des Hautes Bruyères.
- favoriser une mixité sociale et fonctionnelle et maintenir la diversité et un effort de construction.

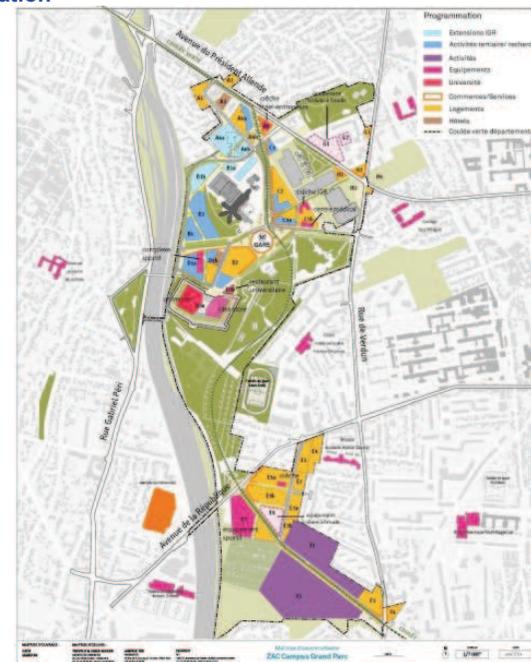
Autres dispositifs : opération inscrite comme l'un des projets essentiels du CDT « Sciences et Santé » signé le 28 octobre 2013.

Plan de situation



Sources : BDCARTO® Route 500® ©IGN 2012 ; population municipale INSEE RP 2011 ; EPCI : DGCL ; DRIEA

Plan masse de l'opération



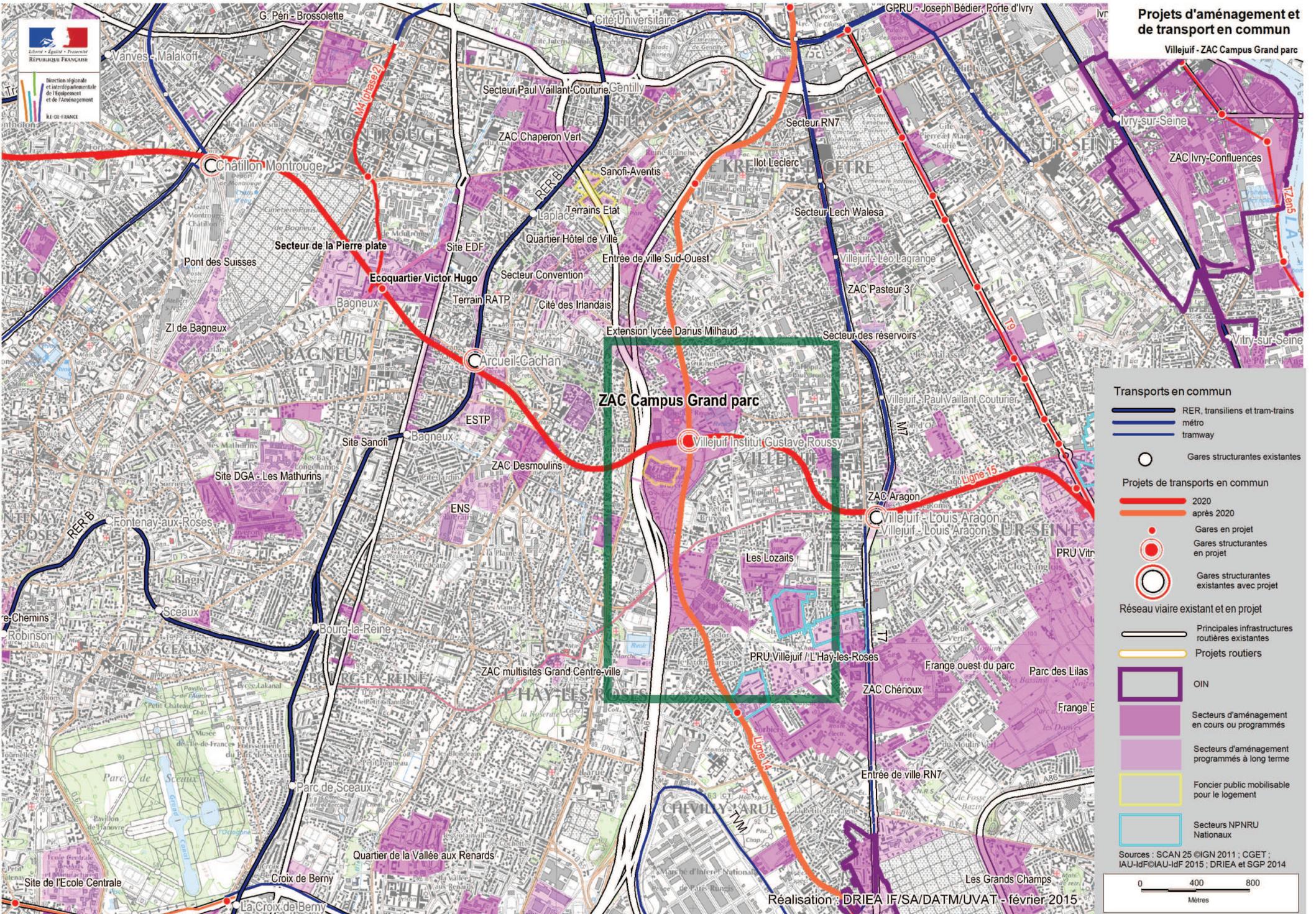
Source : plan stratégique, TVK

Programme

Programme de l'opération (source : SADEV 94)	à terme	déjà réalisé (2010-2013)		d'ici à 2017	après 2017
		PC autorisés	livrés	Livrés	Livrés
Logements (en nbre)	2 900			897	2 003
dt lgts sociaux	1 160 logts soc. + 290 logts spéc.				
Act. économiques	350 000 à 450 000 m ²				
équipements	20 000 à 40 000 m ²				
commerces	20 000 à 40 000 m ²				
espaces verts					

Conditions de réussite du projet (politiques, financières, techniques et administratives)

- coordination étroite avec les services de l'État sur la phase de procédures préalables à l'engagement des travaux de viabilisation et à la délivrance des permis de construire ;
- installation du centre universitaire de santé sur le site de la Redoute des hautes Bruyères ;
- mobilisation du foncier de l'Institut Gustave Roussy ;
- accord des collectivités (CAVB et Ville de Villejuif) sur la programmation de logements, notamment concernant la part de logement sociaux ;
- attente exprimée de logements spécifiques pour la communauté scientifique ;
- accord sur les conditions de transfert sur site de l'ANF et du rachat du site actuel par l'aménageur ;
- mobilisation de financements partenariaux pour la réalisation du programme d'équipements associé aux développements résidentiels et pour la rénovation de la Cité Alexandre Dumas, inscrite dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville et pour l'opération de démolition-reconstruction de la cité Armand-Gouret ;
- portage partenarial de la candidature du projet au label EcoQuartier.



Projets d'aménagement et de transport en commun

Villejuif - ZAC Campus Grand parc



Transports en commun

- RER, transiliens et tram-trains
- métro
- tramway

Gares structurantes existantes

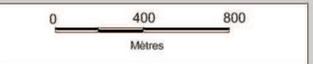
Projets de transports en commun

- 2020
- après 2020
- Gares en projet
- Gares structurantes en projet
- Gares structurantes existantes avec projet

Réseau viaire existant et en projet

- Principales infrastructures routières existantes
- Projets routiers
- OIN
- Secteurs d'aménagement en cours ou programmés
- Secteurs d'aménagement programmés à long terme
- Foncier public mobilisable pour le logement
- Secteurs NPNRU Nationaux

Sources : SCAN 25 ©IGN 2011 ; CGET ; IAU-IDF/IAU-IDF 2015 ; DRIEA et SGP 2014



Réalisation : DRIEA IF/SA/DATM/UVAT - février 2015

Chemin des Carrières et quinze Arpents (SENIA)

Estimation du nombre de logements :

À terme :

- de 2018 à 2020 : autour de 1 250 logements
- de 2020 à l'arrivée de la ligne 14 : autour de 1 500 logements

Procédure opérationnelle envisagée :

- ZAC sur Chemin des Carrières à l'étude
- en cours d'étude sur 15 Arpents (permis + PUP (phase 1) puis ZAC).

État d'avancement du projet :

ZAC prévue : à créer

Dossier de réalisation ou permis d'aménager : /

Aménageur et/ou constructeur : EPAORSA

Procédures administratives : /

Acquisition/libération du foncier :

- pour Chemin des Carrières, acquisition de la phase 1 réalisée à 90% ;
- pour 15 Arpents, acquisitions de la phase 1 réalisées à 100% et négociations en cours sur la phase suivante.

Desserte par les transports en commun (actuelle et future) : desserte existante : RER C (Pont de Rungis) / desserte future : TCSP Senia Orly (2020) ; ligne 14 Pont de Rungis (2024)

Foncier public éventuel:

- RFF/SNCF ;
- la SGP envisage d'acquérir un terrain pour réaliser les travaux de la gare et héberger si besoin le départ d'un second tunnelier pour réaliser rapidement la ligne 14 (source copil SGP du 11 juin 2014) ;
- Air France possède trois vastes emprises dont celle visée par la SGP.

Éléments qualitatifs explicatifs du projet :

- Chemin des Carrières**, orientations d'aménagement :
 - concevoir un morceau de ville qualitatif qui prolonge l'identité du centre ancien d'Orly et l'ambiance des rues pavillonnaires environnantes ;
 - créer de nouveaux espaces publics et porter une attention particulière à la trame paysagère et la gestion des vis-à-vis avec les habitations et activités existantes maintenues ;
 - des typologies et des produits habitats diversifiés garants de la mixité et qualité urbaine ;
- 15 Arpents**, orientation d'aménagement
 - cours jardinées donnant sur les grandes allées plantées de peupliers de l'ancienne zone logistique autour de laquelle s'organisent les logements dans des ensembles de préférence à énergie positive favorisant l'implantation de toitures plantées et cultivées, de maisons superposées, de petits collectifs avec terrasses et patio ; produits diversifiés cherchant à retrouver l'esprit de la cité jardin contiguë.
 - ADP ouvrira l'axe vers « Cœur d'Orly » sur les gares RER C et ligne 14 et sera un partenaire dynamique du projet.

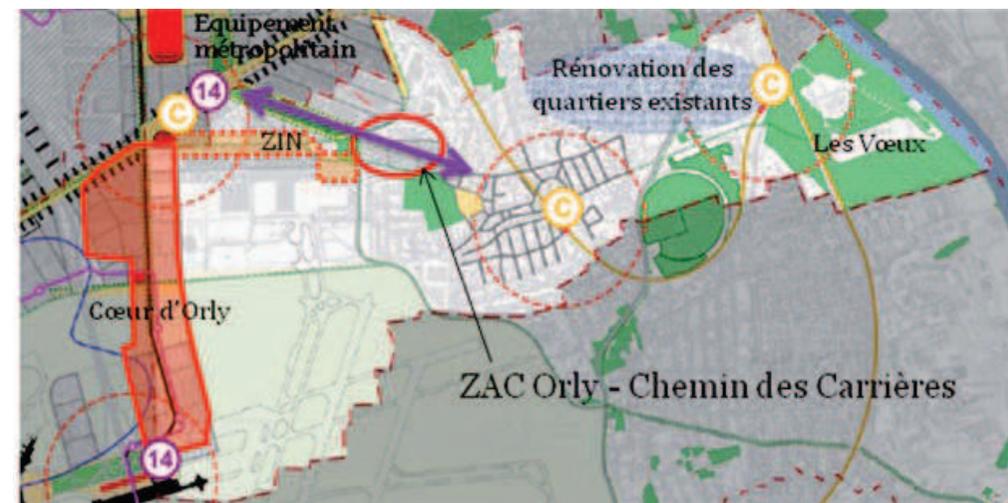
Autres dispositifs : ces opérations seront proposées au label écoquartier comme l'ensemble des opérations portées par l'EPA ORSA.

Plan de situation



Sources : BDCARTO® Route 500® ©IGN 2012 ; population municipale INSEE RP 2011 ; EPCI : DGCL ; DRIEA

Plan



Source : EPAORSA

Hypothèses de programmation

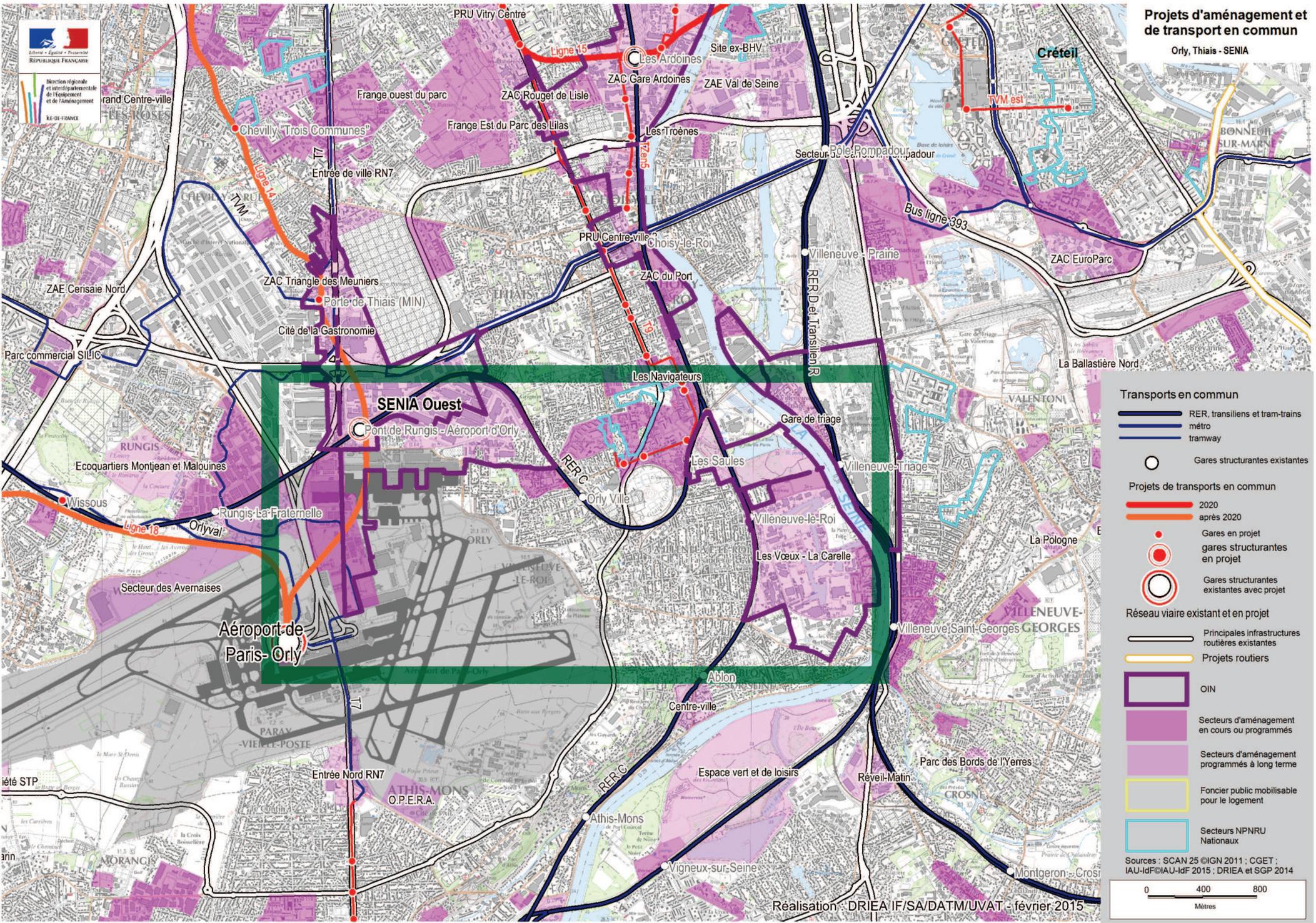
source EPAORSA	à terme	déjà réalisé (2010-2013)		d'ici à 2017	après 2017
		PC autorisés	livrés	livrés	livrés
Logements (en nbre)	2 750				2 750
dt lgts sociaux	825				825
Act. économiques					
équipements					
commerces					
espaces verts					

Conditions de réussite du projet (politiques, financières, techniques et administratives)

- Conditions économiques :
 - bilan économique en cours de consolidation pour le chemin des Carrières (première phase équilibrée)
 - bilan économique des 15 Arpents en cours de réalisation (première phase conçue sur la base d'un équilibre d'opération)
- Conditions politiques :
 - à la demande de la maire d'Orly, le projet du chemin des Carrières a été conduit en concertation étroite et régulière avec la population.
 - L'accélération du projet des 15 arpents a rencontré l'intérêt de la Maire d'Orly ; les conditions de réalisation seront examinées prochainement.
- Conditions administratives :
 - optimisation des montages (procédures administratives) en cours d'étude ;
- Conditions techniques :
 - obtenir l'accord de la SNCF sur la cession ou l'occupation temporaire de l'emprise ferroviaire non utilisée pour réaliser l'aménagement en espace piétonnier et vélo de la voie ferrée ex fret entre la gare pont de Rungis, la cité jardin et la rue des 15 arpents. Cet accès direct est la condition indispensable de l'aménagement du secteur.

Projets d'aménagement et de transport en commun

Orly, Thiais - SENIA



- Transports en commun**
- RER, transiliens et tram-trains
 - métro
 - tramway
- Projets de transports en commun**
- 2020
 - après 2020
 - Gares en projet
 - Gares structurantes en projet
 - Gares structurantes existantes avec projet
- Réseau viaire existant et en projet**
- Principales infrastructures routières existantes
 - Projets routiers
- Zones d'aménagement**
- OIN
 - Secteurs d'aménagement en cours ou programmés
 - Secteurs d'aménagement programmés à long terme
 - Foncier public mobilisable pour le logement
 - Secteurs NPNRU Nationaux

Sources : SCAN 25 ©IGN 2011 ; CGET ; IAU-IdF ©IAU-IdF 2015 ; DRIEA et SGP 2014

Réalisation : DRIEA IF/SA/DATM/UVAT - février 2015



